ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

ICC 112-16

20 mars 2014
Original : anglais

F

Décisions et Résolutions adoptées à la 112e session du Conseil international du Café

3 – 7 mars 2014

1. Le Conseil international du Café, présidé par M. Akhtar Jawaid (Inde), s'est réuni à Londres du 3 au 7 mars 2014.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

2. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document ICC-112-0 Rev. 2 et a pris note du calendrier des réunions.

Point 2 : Admission d'observateurs

3. La règle 5 du Règlement de l'Organisation dispose que, au début de chaque session, le Conseil décide de l'admission d'observateurs et énumère les points de l'ordre du jour du Conseil qui seront ouverts aux observateurs admis. Le Secrétaire a présenté le document ICC-112-2 dans lequel figure une liste des observateurs approuvés pour admission aux sessions en 2013/14, qui avaient informé le Directeur exécutif de leur présence et des réunions auxquelles ils souhaitent assister.

4. Le Conseil a noté que la liste des observateurs admis à la présente session figurant à l'annexe I du document ICC-112-2 serait révisée pour inclure l'Algérie et *International Women's Coffee Alliance*. Il a décidé que les observateurs seraient admis à la 112e session et aux réunions des comités ouvertes aux observateurs, à l'exception des points ayant trait aux finances et à l'administration, qui sont réservés aux seuls Membres.

Point 3 : Voix et pouvoirs

Point 3.1 : Voix pour l'année caféière 2013/14

5. Le Conseil a pris note de la situation des arriérés de contributions affectant les droits de vote au 27 février 2014 (document ICC-112-1). Le Conseil a également noté que le Gabon s'était acquitté de sa contribution pour 2013/14, au cours de la 112e session du Conseil.

Point 3.2 : Pouvoirs

6. Le Conseil a noté que le Secrétariat a examiné les pouvoirs que les Membres avaient présentés et a informé le Président du Conseil qu'ils étaient en bonne et due forme. Le Conseil a décidé d'approuver le rapport sur les pouvoirs qui a été diffusé ultérieurement, accompagné de la liste des délégations, sous la cote ICC-112-15.

Point 4 : Participation à l'Accord international de 2007 sur le Café

7. Le Directeur exécutif a présenté le document ICC-112-3 dans lequel figure un rapport sur la participation à l'Accord de 2007 et a déclaré que la date limite de dépôt des instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion était le 30 septembre 2014. Au 3 mars 2014, l'Organisation comptait 39 Membres exportateurs et 6 Membres importateurs. L'État plurinational de Bolivie, la Colombie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée appliquent encore l'Accord à titre provisoire. La République du Congo doit envoyer un instrument original d'adhésion et le Bénin doit communiquer un instrument d'acceptation révisé. Le Directeur exécutif a contacté l'Organisation interafricaine du Café (OIAC) pour solliciter son aide au sujet de l'adhésion des pays africains. S'agissant des non-membres, il a visité la République de Corée en novembre 2013 pour discuter des avantages de l'adhésion. Il a également été en contact avec l'Association du café de Chine et envisage une mission en Chine pour discuter d'une adhésion. L'Association japonaise du café (AJCA) est un membre actif du Conseil consultatif du secteur privé et il est en contact avec le gouvernement japonais au sujet de la possibilité d'un retour au sein de l'OIC. Le Pérou a réglé ses arriérés de contributions en 2012/13 dans l'objectif de rejoindre l'OIC et plusieurs autres pays ont indiqué leur intention de devenir Membres, dont la République démocratique populaire lao, le Népal, la Fédération de Russie et le Sri Lanka.

8. Le Conseil a pris note de ces renseignements et du document ICC-112-3. Il a remercié le Directeur exécutif pour ses efforts visant à accroître la participation à l'Organisation et a exhorté tous les Membres de l'Accord de 2001 qui ne sont pas encore Membres de l'Accord de 2007 à compléter les procédures nécessaires dès que possible.

Point 5 : Rétrospective 2012/13

9. Le Directeur exécutif a présenté la Rétrospective 2012/13 qui contient un rapport sur les activités de l'Organisation au cours de la dernière année caféière. Les principaux évènements ont été les réunions du cinquantième anniversaire au Brésil au cours desquelles la Déclaration de Belo Horizonte a été adoptée, la réussite du troisième Forum consultatif sur le regroupement, et le Séminaire sur les tendances dans les nouveaux pays consommateurs de café. La Rétrospective contient également des rapports sur les activités régulières de l'OIC dans des domaines importants comme la promotion, les statistiques et les projets, ainsi que sur les travaux du Conseil consultatif du secteur privé. Le Conseil a pris note de la Rétrospective.

Point 6 : Situation du marché du café

10. Le Chef des opérations a présenté le rapport mensuel sur le marché du café (janvier 2014). Le texte de cette présentation est disponible sur le site web de l'OIC (Perspectives du marché mondial du café). Après une reprise notable des prix en raison de la sécheresse au Brésil, le prix indicatif composé de l'OIC s'est établi à 157 cents EU la livre, soit une augmentation d'environ 42% par rapport au mois dernier. Des informations supplémentaires doivent être obtenues sur l'étendue des dommages de la production qui ne seront connus qu'au début de la récolte. La sécheresse aura également un impact sur la récolte de l'année suivante. Le marché est très volatil et imprévisible et les prix pourraient encore augmenter si la sécheresse continue, ou diminuer si la pluie arrive. S'agissant de l'arbitrage entre les marchés à terme de New York et de Londres, la fourchette d'échange normale des 10 dernières années se situe entre 40 et 80 cents EU la livre mais a atteint près de 90 cents à la fin février 2014. Une autre variable clé est les taux de change, où la forte dépréciation par rapport au dollar dans des pays comme le Brésil, l'Indonésie et l'Inde incite à exporter du café. La production mondiale de café en 2013 est estimée à 145,8 millions de sacs, en légère hausse par rapport à 2012. L'écart entre les années favorables et défavorables du cycle de production du Brésil s'est rétréci en raison des méthodes de production, ce qui réduit le surplus ou le déficit global de production. En ce qui concerne les grands pays producteurs, on s'attendait à ce que la production de 2013/14 chute au Brésil et en Indonésie de 3,3% et 8,3% respectivement, et augmente de 5,1% en Colombie et 24,8% au Viet Nam. En Amérique centrale, la production devrait baisser de 24% en 2013/14 par rapport à 2012/13 en raison de la rouille des feuilles du caféier qui affecte gravement les pays de la région. Les stocks des pays exportateurs sont d'environ 20 millions de sacs, avec des niveaux similaires dans les pays importateurs. Le ratio stocks/utilisation dans les pays importateurs n'est que de 2,5 mois, ce qui est faible étant donné que les conditions météorologiques extrêmes pourraient affecter la production de manière significative. Les

exportations de 2013 sont en légère baisse, à 109,3 millions de sacs, par rapport à 110,8 millions de sacs en 2012 et les recettes d'exportation ont chuté de 17,5% en 2012/13, par rapport à 2011/12. Les stocks certifiés sur le marché à terme de New York sont d'environ 3 millions de sacs alors que sur le marché de Londres ils sont tombés à un niveau record de près de 460 000 sacs car les producteurs vietnamiens retiennent leur récolte. La consommation a été estimée à 146 millions de sacs en 2013. Il est intéressant de noter que les pays exportateurs et les pays émergents ont représenté environ 50% de la consommation en 2013, contre 37% en 1990, tendance qui devrait se poursuivre. Les facteurs affectant l'offre sont les perspectives incertaines de la récolte au Brésil, la perte de 24% de la production de café en Amérique centrale depuis 2011 et les menaces futures du changement climatique et des phénomènes météorologiques extrêmes. La demande a continué de croître fortement mais la consommation des marchés émergents et des pays exportateurs dépendra de la croissance économique. En dépit de la hausse de près de 50% depuis le début de l'année 2014, les prix en sont encore à leur niveau d'octobre 2012 ; la hausse devrait se maintenir pour que les producteurs en profitent.

11. Les Membres ont pris note de ces renseignements et de l'impact du changement climatique sur la production, qui est un sujet de préoccupation. Le Conseil a pris note du document ED-2175/14 Rev. 1 dans lequel figurent les données officielles de production du Brésil pour 2012/13, la quatrième estimation de la production pour 2013/14 et la première estimation de la production pour 2014/15. Il a noté en outre que les chiffres de ce document pourront être modifiés car ils ne tiennent pas compte de l'impact de la sécheresse sur la production, qui doit encore être quantifié.

Point 7 : Études et rapports

12. Le Chef des opérations a présenté les documents ICC-111-5 Rev. 1, ICC-112-4 et ICC-112-8 contenant respectivement un rapport actualisé sur le commerce du café dans le monde (1963-2013), une étude sur la consommation de café en Asie de l'Est et du Sud-Est : 1990-2012, et une analyse comparative des prix du café et des produits manufacturés.

13. Au cours des débats sur ce point, les Membres ont noté l'importance du café pour les économies des pays producteurs et la continuité de la volatilité des prix du café. L'analyse comparative des prix du café et des produits manufacturés conclut que certains pays exportateurs de café sont devenus des fournisseurs de biens manufacturés aux pays industrialisés, ce qui réduira davantage l'impact de la détérioration des termes de l'échange. Les pays exportateurs ont dû produire davantage et exporter d'autres produits pour préserver leurs revenus. Historiquement, le rôle de l'OIC a été d'introduire et de gérer des initiatives visant à améliorer le fonctionnement du marché mondial du café grâce à la

coopération internationale. Les pays producteurs sont préoccupés par la volatilité des prix, la détérioration des termes de l'échange et des revenus et l'augmentation des coûts de production, ce qui nécessite un examen approfondi de l'OIC. L'OIC ne remplit pas sa mission car les producteurs perçoivent des prix faibles alors que le prix final à la consommation dans les pays importateurs continue d'augmenter, et que les bénéfices vont aux bourses et aux négociants qui ne sont pas représentés à l'OIC. Les producteurs doivent se réunir indépendamment pour élaborer des politiques communes afin d'obtenir de meilleurs prix pour leurs produits. La question des prix rémunérateurs pour les producteurs a été discutée en septembre 2013. L'un des objectifs de l'Accord de 2007 est de fournir un cadre pour des consultations afin de comprendre les conditions structurelles des marchés internationaux et les tendances à long terme de la production et de la consommation qui équilibrent l'offre et la demande, et d'obtenir des prix équitables à la fois pour les consommateurs et les producteurs. Cet objectif est difficile à atteindre mais doit être visé. Il n'est pas question de réintroduire des clauses économiques mais de rechercher des solutions innovantes. Le document ICC-111-5 Rev . 1 porte sur la durabilité, question de grande importance, et souligne les disparités de la part des producteurs dans la chaîne de valeur du café. L'étude pourrait stimuler la réflexion sur des approches novatrices pour discuter de prix justes pour les producteurs et les consommateurs, qui protègeraient les producteurs contre la volatilité et la perte de revenu. Il a également été suggéré que, plutôt que d'imposer une date limite, il serait utile de prévoir un délai et un cadre large pour les discussions sur cette question. On a également fait valoir que le séminaire sur l'offre durable avait mis l'accent sur les consommateurs mais qu'il était nécessaire de regarder ce qui pourrait être fait pour garantir des prix durables couvrant les coûts de production et préservant les moyens de subsistance des petits producteurs, qui, autrement, ne continueraient pas à produire du café. Les lois générales de l'offre et de la demande sont clairement à l'œuvre dans le secteur du café avec des prix répondant rapidement aux incertitudes de la météo et à l'impact sur les approvisionnements futurs.

14. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a noté que les études avaient été préparées en vue de stimuler les discussions et de trouver des terrains d'entente entre les producteurs et les consommateurs. Le travail est déjà en cours pour améliorer les moyens de subsistance des communautés productrices de café qui sont essentielles pour les pays producteurs qui ont des revenus insuffisants. En examinant la façon d'améliorer la répartition des revenus dans la chaîne de valeur du café, l'OIC ne peut que faire sa part dans la mesure où le marché est impliqué. Elle pourrait cependant jouer un rôle unique pour amener toutes les parties à la table et faciliter un dialogue régulier sur ces questions entre les producteurs et les consommateurs, ainsi que l'accès à un soutien pratique pour les producteurs en inscrivant le café à l'ordre du jour des agences de développement et de financement. Le quatrième Forum consultatif réunira des bailleurs de fonds multilatéraux

comme la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque mondiale et autres, à l'OIC pour discuter avec les pays producteurs et consommateurs, et pourrait aider à mobiliser des ressources pour les producteurs. La question des termes de l'échange et de la participation du secteur privé pourrait être discutée lors du Forum. Outre la question de l'accès au financement et du regroupement pour aider les petits producteurs, des documents exploitables devraient être produits par le quatrième Forum, de sorte que les résultats de ses travaux puissent être appliqués. Les Membres ont noté qu'au cours des six prochains mois, en s'appuyant sur ces études, le Directeur exécutif s'est engagé à développer des idées pour impliquer le commerce dans les questions mondiales du secteur du café et régler la question de la faible part des producteurs dans la chaîne de valeur. Enfin, le Conseil a noté la suggestion que ce sujet devrait être abordé lors de la quatrième Conférence mondiale du Café et que tous les acteurs de la chaîne de café devaient se pencher sur cette question.

Point 8 : Conférence mondiale du Café

15. L'article 30 de l'Accord de 2007 dispose que le Conseil nomme le président de la Conférence mondiale du Café et décide de la forme, du nom, du thème et du calendrier de la Conférence, en consultation avec le Comité consultatif du secteur privé (CCSP). En septembre 2013, le Conseil a décidé que le Directeur exécutif devrait inviter les Membres souhaitant accueillir la Conférence à lui soumettre leurs propositions par écrit avant le 31 décembre 2013, pour qu'une décision soit prise en mars 2014. Le Directeur exécutif a diffusé le document ED-2168/13 et sa révision dans lequel il informait les Membres de ce délai et il a reçu des propositions de l'Italie (ICC-112-5), de l'Éthiopie (ICC-112-6 et sa révision) et de la Colombie (ICC- 112-7). La Conférence ayant déjà eu lieu trois fois en Amérique latine, la Colombie a par la suite décidé de retirer sa proposition afin de donner à d'autres régions l'occasion d'accueillir l'événement. Le Conseil a pris note de cette information et a remercié la Colombie pour son geste généreux.

16. Le représentant de l'Italie a présenté la proposition d'accueil de la quatrième Conférence à Milan pendant Expo 2015 (ICC-112-5). Le texte de la présentation est disponible sur le site web de l'OIC (Présentation Italie). Le représentant de l'Éthiopie a présenté la proposition d'accueil de la quatrième Conférence à Addis-Abeba (ICC-112-6 et sa révision) et a fait une déclaration (ICC-112-9). Une courte vidéo a également été montrée.

17. A l'issue de consultations, le Conseil a décidé de tenir la quatrième Conférence mondiale du Café à Addis-Abeba (Éthiopie) en mars 2016, avec la 116e session du Conseil. Le Conseil a en outre décidé d'accepter la proposition du gouvernement italien de tenir la 115e session du Conseil à Milan (Italie) en septembre 2015, à l'occasion d'EXPO MILANO. Le

Conseil a noté avec satisfaction la volonté du gouvernement italien d'accueillir à la même occasion, en accord avec l'Union européenne, un Forum mondial du café avec la participation des Membres de l'OIC. Le Conseil a en outre noté que l'Organisation serait présente lors du lancement de la première Journée internationale du Café à EXPO MILANO.

18. Le Conseil a pris note des déclarations des représentants de l'Italie et de l'Éthiopie (ICC-112-13), et a remercié tous ceux qui ont encouragé le consensus sur cette question. Les Membres ont noté en outre que le Conseil pourrait se réunir au cours de la semaine du 28 septembre au 2 octobre 2015 pour que la première Journée internationale du Café ait lieu pendant EXPO MILANO. Le Conseil devra nommer le Président de la Conférence et examiner la forme, le titre et le sujet de la Conférence plus en détail à sa prochaine session. La création d'un groupe de travail chargé de faciliter les préparatifs du président, pourrait être envisagée à ce moment. Le Directeur exécutif consultera les Membres sur toutes ces questions qui seront examinées plus en détail en septembre 2014.

Point 9 : Plan d'action

19. Le Chef des opérations a présenté le document ICC-105-19 Rev. 3 qui contient des propositions de modification du Plan d'action stratégique, y compris un changement de nom (Plan d'action), afin de séparer la stratégie des points d'action. Un examen stratégique sera effectué séparément. Les autres changements concernent l'insertion d'un libellé sur la communication et la sensibilisation du public dans le cadre des objectifs stratégiques globaux, et la proposition de deux nouvelles actions prioritaires sur la poursuite de la table ronde sur les statistiques et l'élaboration d'une stratégie de mobilisation de fonds en fonction de critères spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et limités dans le temps (SMART). Le Conseil a pris note de ces renseignements et a approuvé les révisions du Plan[1].

Point 10 : Programme des activités pour 2014/15

20. Le Chef des opérations a présenté le document WP-Council 242/13 dans lequel figure un projet de programme des activités pour l'année caféière 2014/15, établi sur la base du Plan d'action (ICC-105-19 Rev. 2). Les activités proposées comprennent l'actualisation du style et du format des publications de l'OIC et la refonte du site web de l'OIC, son développement comme outil de promotion pour inclure des blogs et *CoffeeClub* ; l'acquisition d'un terminal Bloomberg pour renforcer le travail analytique et la recherche d'autres sources de statistiques en vue d'améliorer la production des statistiques. En ce qui concerne les actions pour 2013/14, les dépenses au titre des activités ont été suspendues jusqu'à ce que le processus de restructuration soit achevé.

[1] *Diffusé ultérieurement sous la cote ICC-105-19 Rev. 3.*

21. Au cours des débats sur ce point, il a été suggéré que, pour aider les Membres à examiner le programme des activités pour la prochaine année caféière, il serait utile de préparer un bref rapport sur la mise en œuvre du programme pour l'année caféière précédente pour la session de mars de chaque année , ainsi qu'une actualisation de la mise en œuvre du programme de l'année en cours, à chaque session du Conseil. En cas de changements importants dans le programme des activités par rapport à l'année précédente, il serait utile d'inclure une note explicative sur les raisons pour lesquelles certaines activités ne sont plus incluses. Il serait également utile d'introduire les résultats escomptés des activités et des indicateurs mesurables, plutôt que le simple type d'indicateur. En réponse à plusieurs questions, le Chef des opérations a déclaré que le plan pour 2014/15 ne prévoyait que 12 activités, contre 23 en 2013/14, car certaines activités de routine ont été enlevées et d'autres sont terminées.

22. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a noté que le Secrétariat préparerait un rapport sur la mise en œuvre du Programme des activités pour la prochaine session, avec les indicateurs et les résultats escomptés, y compris les résultats des activités de routine, afin de mesurer les performances. Le Président a déclaré que le projet de programme pour 2014/15 figurant dans le document WP-Council 242/13 pouvait être approuvé. Le Conseil a noté que des suggestions d'activités futures pourraient être envoyées par écrit après la session, y compris des suggestions de thème pour un séminaire en 2015.

Point 11 : Journée internationale du Café

23. Le Directeur exécutif a présenté le document WP-Council 244/14 dans lequel figure une proposition de date pour la Journée internationale du Café, avec des thèmes et des principes, conformément à la demande formulée par le Conseil à sa dernière session. Les Membres ont été invités à confirmer leur date préférée et le 1 octobre a reçu le plus de suffrages.

24. Au cours des débats sur ce point, on a fait valoir que le 1 octobre coïncidait avec la Journée internationale du Cacao. Il serait préférable de choisir une date qui ne coïncide pas avec d'autres produits. Une autre date pourrait être le 29 septembre, qui marque la fin de la campagne dans certains pays et le début de la campagne dans d'autres. Une recherche sur l'internet a indiqué que cette date était souvent mentionnée pour une journée internationale du café. Les Membres ont noté qu'il y avait des synergies entre cette initiative et d'autres événements OIC et mondiaux du café en 2015. La Journée pourrait servir à sensibiliser au café et à mobiliser des fonds pour un organisme de bienfaisance qui pourrait utiliser ces ressources pour entreprendre des activités dans les pays producteurs.

25. A l'issue de nouvelles consultations avec les Membres, le Conseil a décidé que la première Journée internationale du Café aurait lieu le 1 octobre 2015, lors de la session du Conseil et du Forum mondial du café qui se tiendront à Milan (Italie), du 28 septembre au 2 octobre 2015. Le Directeur exécutif consultera les Membres avant la prochaine session et le Conseil examinera un thème pour la Journée, les événements possibles et autres dispositions, à sa prochaine session. La création d'un petit groupe de travail pour développer plus avant les idées et les activités pourrait également être envisagée à ce moment.

Point 12 : Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café

Point 12.1 : Vice-président du Forum et du Groupe restreint pour 2013/14

26. Le Conseil a nommé M. Manfred Brandt (Union européenne) Vice-président du Forum pour 2013/14.

Point 12.2 : Forum consultatif

27. Le Président du Groupe restreint, M. Juan Esteban Orduz (Colombie), a déclaré que le groupe s'était réuni le 6 mars 2014. Le rapport de cette réunion a été ultérieurement diffusé sous la cote CG-18/14. Le Groupe a discuté des résultats des travaux du troisième Forum et de la nécessité d'aider les pays producteurs à améliorer les services de base et les revenus des exploitants. L'OIC pourrait être d'une aide pratique en créant un lien entre les institutions multilatérales et les producteurs et en facilitant l'appui aux ressources. Il a été proposé que le quatrième Forum, en septembre 2014, réunisse les différentes parties afin de permettre aux producteurs de café d'accéder aux bailleurs de fonds et d'en apprendre davantage sur leurs priorités, et aux donateurs de se familiariser avec les possibilités d'investissement dans le secteur du café. Des contacts préliminaires ont été pris avec plusieurs institutions et fondations multilatérales, qui souhaitent toutes participer à cette rencontre. Le représentant de la Banque interaméricaine de développement (BID) a assisté à la réunion du Groupe restreint et participera au quatrième Forum. La BID souhaite élargir aux pays de la région latino-américaine le soutien qu'elle apporte au secteur du café d'Haïti, et a eu une discussion productive avec des représentants de certains pays d'Amérique latine. Il a été suggéré que l'OIC inscrive la question du café et du développement à l'ordre du jour des agences de développement, afin de faciliter la mobilisation des ressources pour les pays en développement et d'apporter un soutien pratique au secteur du café. Le Forum s'autofinançant, le Président a entamé des discussions avec des commanditaires potentiels et il a encouragé tous les Membres à soutenir ses efforts.

28. Le Conseil a pris note de ce rapport et du document CF-10/13 dans lequel figure le rapport du troisième Forum consultatif. Il a décidé que le quatrième Forum s'intitulerait : "Comment les pays producteurs peuvent engager un dialogue efficace avec les institutions financières et les donateurs multilatéraux et s'assurer que le financement de ces organisations répond aux besoins des producteurs". Les Membres ont également noté que l'étude OIC/Banque mondiale sur les risques et le financement dans le secteur du café serait présentée en septembre 2014 et que les conseillers actuels du Groupe restreint étaient prêts à être reconduits pour une année supplémentaire ; les nominations supplémentaires pour 2014/15 peuvent être envoyées par écrit au Directeur exécutif.

Point 13 : Rapport des présidents des organes de l'OIC

Point 13.1 : Comité consultatif du secteur privé (CCSP)

29. Le Vice-président du CCSP, M. Ric Rhinehart (Association américaine des cafés de spécialité, SCAA), a déclaré que le CCSP s'était réuni le 5 mars 2014. Le rapport de cette réunion a ultérieurement été diffusé sous la cote PSCB-140/14. Le CCSP a accueilli les représentants de deux pays non-membres qui sont intéressés par une adhésion à l'OIC : la République démocratique populaire lao et la République de Corée. Les Membres ont entendu des présentations sur le marché du café dans ces deux pays et ont noté qu'il existait un fort potentiel de développement d'une culture du café en République démocratique populaire lao et qu'en République de Corée le café représentait 53% du marché des boissons, et avait augmenté en valeur de 265% depuis 2007. Le CCSP a également entendu le point de la situation sur la rouille des feuilles du café en Inde et a noté que le Centre de recherche sur la rouille des feuilles du café (CIFC) du Portugal était la plus grande banque de connaissance et disposait de la plus grande capacité de tests du café. Son financement a récemment pris fin et il est essentiel de trouver les moyens de financer ces activités qui ont un grand potentiel de développement de solution à la crise actuelle de la rouille du café. Les Membres ont également entendu un exposé sur l'examen par l'Autorité européenne de sécurité des aliments des allégations de santé des produits contenant de la caféine, y compris des produits tels que les boissons énergisantes. Le Conseil s'est également penché sur le Programme d'amélioration de la qualité du café (PAQ) et a souligné la nécessité de réexaminer son efficacité. L'Association européenne des cafés de spécialité (SCAE) et le Secrétariat examineront le PAQ plus en détail et feront rapport en septembre. Enfin, le CCSP a noté qu'il a été proposé que le Conseil nomme International Women's Coffee Alliance (IWCA) association exportatrice suppléante.

30. Au cours des débats sur ce point, les Membres ont noté l'importance de la recherche d'un soutien financier pour le CIFC avant la prochaine réunion, compte tenu de l'importance de ses travaux sur la rouille des feuilles du café pour les pays producteurs. Le Conseil a noté que l'Union européenne se pencherait sur cette question mais qu'elle ne pouvait fournir

que des informations sur les sources potentielles de financement auxquelles les demandes pourraient être adressées. Le Conseil a pris note du document WP-Council 238/13 Rev. 1 concernant la nomination d'International Women's Coffee Alliance (IWCA) comme nouvelle association du CCSP et a décidé de la désigner suppléante au CCSP pour 2013/14 et 2014/15.

Point 13.2 : Comité de promotion et de développement des marchés

31. Le Président du Comité de promotion et de développement des marchés, M. Andrea Illy (Union européenne-Italie), a déclaré que le Comité s'était réuni le 5 mars 2014 et l'avait réélu en tant que Président et avait élu M. Belisario Domínguez Méndez (Mexique) en tant que Vice-président pour l'année caféière 2013/14. Le rapport de cette réunion a ultérieurement été diffusé sous la cote PM-35/14. Il a fait un exposé sur Expo 2015 qui se tiendra à Milan sur une période de six mois et sera le plus grand événement jamais organisé sur le café. L'OIC est l'un des partenaires du pôle café et la rencontre sera une partie importante de la stratégie de l'Organisation pour promouvoir la consommation de café. Le Comité a également reçu un rapport sur le réseau multipartite de l'OIC et a noté que des bénévoles de huit pays avaient accepté d'y participer. L'OIC a recruté un expert en communication pour aider à améliorer les communications. À court terme, l'objectif est de toucher le public existant et un public nouveau sur les médias sociaux, et de développer des relations avec les médias. A moyen terme, une nouvelle stratégie de communication sera élaborée et le site de l'OIC sera refondu pour intégrer *CoffeeClub*. A long terme, il a été proposé de faire participer les publics clés de l'OIC, les journalistes et les blogueurs, aux programmes et aux informations de l'OIC, pour devenir le pôle international de recherche et de vulgarisation du secteur mondial du café. Les Membres ont également noté que l'OIC examinait une proposition d'aide pour un examen stratégique de l'Organisation en vue d'élaborer un projet de stratégie pour les dix prochaines années, qui sera présenté aux Membres en septembre 2014. En ce qui concerne le Fonds spécial, les Membres exportateurs ont convenu qu'il devait y avoir une répartition juste et équitable des ressources entre les trois régions de production de café et ont décidé de créer un groupe restreint chargé de gérer les ressources. Les fonds seront utilisés dans les pays exportateurs conformément aux priorités qui seront fixées par chaque région, qui pourront inclure la promotion de la consommation. Le Comité a également reçu des rapports sur le Programme d'amélioration de la qualité du café (PAQ) et les classifications des Arabicas et des Robustas pour les années civiles 2005 à 2013, et a noté que la SCAE examinerait avec ses membres comment le PAQ pourrait être plus efficacement mis en œuvre et ferait rapport à l'OIC sur les résultats de ces discussions. Enfin, le Comité a examiné la composition d'un groupe directeur de la promotion pour 2013/14 et 2014/15. L'Indonésie souhaite y participer et d'autres nominations pourront être faites lors de la 112e session du Conseil.

32. Le Conseil a pris note de ce rapport et a noté qu'aucune candidature supplémentaire n'a été reçue pour le groupe directeur. Le Directeur exécutif consultera les Membres au cours des six prochains mois et cette question sera examinée à nouveau en septembre 2014.

Point 13.3 : Comité des statistiques

33. Le Président du Comité des statistiques, M. Brendan Lynch (États-Unis), a déclaré que le Comité s'était réuni le 5 mars 2014 et l'avait élu en tant que Président et M. José Cassule Mahinga (Angola) en tant que Vice-président pour l'année caféière 2013/14. Le rapport de cette réunion a ultérieurement été diffusé sous la cote SC-36/14. Le Comité a pris note de rapports sur le respect du règlement sur les statistiques, sur les exportations à destination des pays exportateurs, sur les exportations de café biologique et sur les stocks de café vert. Les Membres ont discuté de la fourniture d'une assistance technique aux pays exportateurs. L'OIC a offert des ateliers dans le passé, plus récemment, au Viet Nam, et tient à en organiser d'autres à l'avenir, en particulier dans les nouveaux pays Membres. Des statistiques précises sont une ressource précieuse pour les Membres et le secteur du café, et le Comité a soutenu l'idée d'organiser d'autres ateliers. Le Comité a reçu un rapport sur une table ronde informelle sur les statistiques qui s'est réunie ces derniers mois, à la suite de la demande des Membres en mars 2012 que le Secrétariat collabore avec des experts en statistiques pour discuter des données statistiques de l'Organisation. Deux experts en statistiques ont été invités à faire le point sur les travaux de la table ronde. M. Steve Wateridge (Services des recherches tropicales) a présenté des informations comparant la volatilité des marchés du cacao et du café au cours des dernières années, et M. Euan Mann (Complete Commodity Solutions) a fourni des informations sur la méthodologie que les experts en statistiques ont utilisée pour calculer la consommation. Tous deux ont souligné la difficulté de calculer des données statistiques exactes. Ils se sont félicités des données de l'OIC mais ont également noté des différences entre les données de l'OIC et les chiffres fournis par d'autres éminents analystes statistiques. La question des niveaux de consommation dans l'Union européenne a été discutée en particulier. Le Comité a proposé d'officialiser la table ronde sur les statistiques afin qu'elle analyse les statistiques de l'OIC des dernières années, en particulier les données sur la consommation dans l'Union européenne, et qu'elle fasse des recommandations pour corriger les différences. La table ronde est ouverte à tous les participants ; la seule règle étant que les participants partagent leurs données avec le groupe et que les chiffres soient confidentiels à la réunion. Enfin, le Comité a réaffirmé la nécessité pour tous les Membres de fournir des données exactes et à jour, dans l'intérêt d'une plus grande transparence du marché.

34. Le Conseil a pris note de ce rapport et a décidé d'officialiser la table ronde en tant que mécanisme formel visant à améliorer la précision des statistiques de l'OIC.

Point 13.4 : Comité des projets

35. La Présidente du Comité des projets, Mme Ina Grohmann (Union européenne–Allemagne), a déclaré que le Comité s'était réuni le 6 mars 2014 et l'avait élue en tant que Présidente et M. Oke Nurwan (Indonésie) en tant que Vice-président pour l'année caféière 2013/14. Le rapport de cette réunion a ultérieurement été diffusé sous la cote PJ-73/14.

36. Le Comité a noté que l'OIC avait présenté de nouveau 25 projets au FCPB, qui a fait savoir qu'il ne les prendrait pas en compte pour financement. Les Membres ont reçu des rapports sur les projets approuvés et terminés et le représentant du FCPB a fait rapport sur les politiques et les développements du FCPB. L'OIC a développé une base de données des bailleurs de fonds qui sera affichée dans une nouvelle section du site web de l'OIC (Membres). L'Économiste principal a fait un exposé sur les nouveaux défis des projets. Il a été proposé que les projets de mise en valeur du café incluent une composante de rentabilité, ainsi que de renforcer le rôle du Secrétariat dans l'élaboration des projets pour tirer parti de son expertise dans ce domaine. Outre l'établissement d'une liste des donateurs potentiels, il a été proposé d'établir des relations plus étroites avec les institutions financières. L'OIC pourrait également développer son rôle d'Agence d'exécution de projet (AEP) pour mettre en œuvre directement des projets, des études ou des sessions de formation. Les directives et les critères OIC d'évaluation des projets devront être adaptés et les Membres devront également considérer si les projets dans les cartons sont toujours d'actualité ou doivent être retirés. Une discussion s'est ensuivie sur la validité des projets de plus d'un an. Les Membres ont convenu que les projets perdent leur intérêt au fil du temps et perdent rapidement leur actualité. Le Comité a soutenu un effort collectif visant à examiner les projets dans les cartons et à revoir le mandat du SCVP, les documents d'évaluation des projets et autres procédures de projet. La Colombie et l'Équateur souhaitent participer au groupe de travail et le Secrétariat a été invité à élaborer des directives sur les modalités de fonctionnement du groupe de travail pour permettre aux Membres de décider s'ils pourront y participer. Les Membres souhaitant participer au groupe de travail devront communiquer le nom de leur représentant dans les quatre prochaines semaines. Les Membres se sont montrés prudents sur le développement du rôle de l'OIC en tant qu'AEP car cela exigerait des ressources et de nombreux donateurs ont déjà une expérience dans ce domaine. L'OIC doit évaluer le potentiel de valeur ajoutée car il s'agit d'un domaine complexe qui nécessite des coûts supplémentaires et une expertise en matière d'approvisionnement. L'OIC doit également évaluer attentivement le potentiel de valeur ajoutée de la présélection des projets pour justifier les coûts impliqués. Il pourrait être intéressant que l'OIC joue le rôle de plaque tournante ou de centre de référence pour les priorités des autres agences. Lorsqu'il y a correspondance entre les priorités et les projets, ceux-ci pourraient alors être soumis aux donateurs pour financement. Enfin, le Comité a pris note d'un rapport sur la coopération technique entre le Cameroun et l'Agence brésilienne de coopération (ABC).

37. Le Conseil a pris note d'une déclaration du représentant de la République centrafricaine demandant de l'aide à la reconstruction du secteur du café après la période violente et difficile qu'a connue ce pays (ICC-112-12). Les Membres ont noté que cette demande soulignait l'importance du quatrième Forum consultatif et qu'il fallait veiller à ce que les acteurs concernés y participent. Il est essentiel que Membres de l'OIC informent l'OIC des organisations donatrices qui pourraient être invitées à participer au Forum ; ces informations doivent être adressées par écrit au Chef des opérations le plus tôt possible.

Point 13.4.1 : Projets soumis à l'approbation du Conseil

38. Le Conseil a noté que le Comité avait examiné le document PJ-67/14 dans lequel figurent le rapport et les recommandations du Sous-comité virtuel de présélection (SCVP) sur une proposition révisée et trois propositions nouvelles. Le Comité a décidé que les projets qui ne sont pas accompagnés d'une recommandation claire d'approbation du SCVP ne devront pas être soumis à approbation car ils pourraient par ailleurs être incomplets et ajouter au nombre de projets déjà dans les cartons. Deux des nouvelles propositions seront révisées et soumises à nouveau car elles n'étaient accompagnées d'aucune recommandation claire d'approbation. Sur la recommandation du Comité, le Conseil a décidé d'approuver la proposition intitulée "Améliorer la participation des femmes à la chaine de valeur du café au Cameroun" pour soumission au FCPB (PJ-66/14). S'agissant de la proposition intitulée "Valorisation des origines de café d'Éthiopie pour une amélioration de leur commercialisation", le Conseil a noté qu'elle avait été envoyée directement au FCPB par ses initiateurs qui se féliciteront des conseils de l'OIC sur la mobilisation de fonds de contrepartie pour ce projet.

Point 14 : Séminaire : Assurer un approvisionnement durable de la filière café

39. Le Président du séminaire, M. Conradin Rasi (Suisse), a déclaré que l'OIC a tenu un séminaire sur un approvisionnement durable du marché du café le 4 mars 2014. Le programme figure dans le document ED-2174/14 et le rapport sur le séminaire sera affiché sur le site web de l'OIC. Neuf orateurs ont fait des présentations sur quatre thèmes : Aperçu de la production et du commerce mondial ; Capitaliser sur les nouvelles tendances, les nouveaux marchés et le développement de nouveaux produits ; Les prévisions de prix, les fluctuations monétaires et les solutions disponibles pour gérer la volatilité des prix ; et Les perspectives de l'offre. Le séminaire a suscité un intérêt considérable et a réuni un large éventail de représentants d'entreprises commerciales privées, d'institutions financières, de Membres, de pays non-membres et d'autres parties prenantes du secteur du café. Cela est révélateur du potentiel de l'OIC à se positionner comme le principal cadre de discussion et d'échange de connaissances sur les questions ayant trait au café, et à développer des partenariats avec des acteurs importants du secteur. Le succès du séminaire est dû à ses

résultats intéressants et au fait qu'il a permis de mieux faire connaitre l'OIC en tant qu'acteur clé du monde du café. Le Président du séminaire a encouragé le Secrétariat à poursuivre cette approche et lui a demandé d'informer le Conseil des aspects financiers du séminaire lors de la prochaine session.

40. Au cours des débats sur ce point, il a été suggéré que l'attribution de places gratuites pour les séminaires soit portée à quatre par pays au lieu de deux, pour permettre à davantage de délégués d'y assister. Le Conseil a pris note de ce rapport et a remercié le Président du séminaire d'avoir conduit cette rencontre au succès. Enfin, le Conseil a noté que les Membres ont été invités à envoyer leurs suggestions à l'OIC pour les futurs séminaires ; il a également noté que les présentations et les enregistrements vidéo sont désormais disponibles sur le site web de l'OIC (Présentations du séminaire).

Point 15 : Salubrité des aliments

41. Le Chef des opérations a déclaré qu'en septembre 2013, le Conseil avait examiné un document résumant le Règlement (UE) 1169/2011 portant sur l'étiquetage d'origine et ses implications potentielles pour le secteur du café (ICC-111-7). Le règlement est entré en vigueur le 12 décembre 2011 et sera appliqué à compter du 13 décembre 2014, les dispositions concernant les déclarations nutritionnelles étant applicable à compter du 13 décembre 2016. L'Union européenne élabore actuellement les modalités d'application de ce règlement et aucune information supplémentaire n'est à signaler depuis la dernière session. Le Conseil a pris note de ces renseignements.

Point 16 : Coopération avec d'autres organisations

42. Le Directeur exécutif a indiqué qu'en novembre 2013, il a participé au World Coffee Leaders Forum en République de Corée, au LXXIXe Congrès national du café de Colombie à Bogota (Colombie) et à la 2e Conférence internationale du café éthiopien à Addis-Abeba (Éthiopie), et qu'en janvier 2014, il a participé au 5e Festival international du café indien à Bangalore (Inde). Le Chef des opérations a délivré un message en son nom au 1er Colloque africain du café à la 53e Assemblée générale de l'OIAC en novembre 2013, et a invité l'OIAC à élargir sa composition à d'autres pays africains ayant un fort potentiel de consommation de café. Le Chef des opérations a également assisté à la réunion de la Corporation andine de développement qui s'est tenue en Espagne en novembre 2013, à l'Assemblée générale annuelle du Fonds commun pour les produits de base en décembre 2013, et il a visité l'IDH pour discuter de ses travaux et des installations de projet. Un rapport sera communiqué au CCSP sur la coopération sur "Perspective 2020 pour une filière café durable", initiative développée par l'Association 4C pour dégager une perspective pour une plate-forme de la durabilité mondiale pour le secteur du café. Enfin, l'Économiste a participé à la 3e Conférence mondiale Macquarie sur l'agriculture qui s'est tenue à Londres en novembre 2013.

43. Au cours des débats sur ce point, les Membres ont noté que les discussions sur la durabilité étaient d'une grande importance et que la proposition d'un secteur caféier durable en 2020 était intéressante. La question de la coopération avec d'autres organisations est cruciale étant donné les changements qui sont intervenus au FCPB. L'OIC doit faire œuvre de stratège pour aider les pays à canaliser des ressources en faveur de projets sur le café et doit être soutenue dans ses efforts pour trouver d'autres sources de financement et développer les synergies avec d'autres organisations. De nouvelles idées et un plan stratégique sont nécessaires pour accéder au financement des projets; et tous les Membres doivent contribuer aux discussions sur ce sujet. En ce qui concerne la visite à l'IDH, les Membres ont noté que l'objectif était d'en apprendre davantage sur ses activités et sur les modalités de financement des projets, ce qui nécessite un financement de 70% par le secteur privé. L'IDH a environ 100 millions de dollars pour des projets dans divers produits de base dont le café, et un lien vers son site web donnant des détails sur ses travaux figure sur le site web de l'OIC.

44. Le Conseil a pris note de la demande du Directeur exécutif d'étudier, avec la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et d'autres institutions, les possibilités de financer, à des taux inférieurs à ceux du marché, les projets liés aux moyens de subsistance des acteurs de la filière café. Le Conseil a noté que la coopération avec les agences multilatérales de développement et autres fondations qui soutiennent les projets de mise en valeur du café serait développée au cours du quatrième Forum consultatif (voir le point 12.2) et que, si nécessaire, un mandat pourrait être confié au Directeur exécutif d'explorer les ressources pour les pays producteurs.

Point 17 : Politiques nationales en matière de café

Cuba

45. Le Conseil a noté qu'un Congrès cacao café et des manifestations connexes auront lieu du 14 au 17 avril 2015 à La Havane (Cuba) et que tous les Membres étaient invités à y participer.

Gabon

46. Le Conseil a pris note du document ICC-112-10 sur les modifications apportées aux politiques nationales en matière de café au moyen d'un plan stratégique pour le café.

Viet Nam

47. Le Conseil a pris note du document ICC-112-11 sur les graves dommages subis par la production de café au Viet Nam en raison des caprices météorologiques.

Point 18 : Questions financières et administratives

Point 18.1 : Comité des finances et de l'administration

48. Le Président du Comité des finances et de l'administration, M. Aly Touré (Côte d'Ivoire), a déclaré que le Comité s'était réuni le 3 mars 2014 et l'avait élu en tant que Président et M. Brendan Lynch (États-Unis) en tant que Vice-président pour 2013/14. Le rapport du Comité a ultérieurement été diffusé sous la cote FA-82/14. Le Comité a reçu un rapport sur l'état des finances au 31 janvier 2014 (FA-81/14) et a noté qu'il était satisfaisant. Les Membres ont également examiné le projet de budget pour 2014/15 ainsi qu'un résumé de l'analyse des coûts (FA-79/14 et FA-80/14 respectivement). Les dépenses globales en 2014/15 seraient réduites de 3,3% et la contribution proposée pour 2014/15 resterait inchangé à £1 471 par voix. L'excédent généré servirait à reconstituer le Fonds de réserve, comme décidé par le Conseil lorsqu'il a autorisé l'utilisation du Fonds pour couvrir les coûts de rénovation en 2012/13. Le Comité a décidé de recommander au Conseil d'approuver le projet de budget.

49. S'agissant des arriérés de contributions, le Comité a noté que la Sierra Leone n'avait pas été en mesure d'effectuer des paiements, conformément aux dispositions de la Résolution 450, mais le représentant de ce pays a confirmé que le versement serait effectué prochainement. Le Comité a recommandé de maintenir la suspension des droits de vote de la Sierra Leone et de les restaurer si les versements reprennent. Les Membres ont demandé au Secrétariat de produire une analyse des retards de paiements par les Membres, par exemple au moment des réunions de mars et de septembre, sur une période de plusieurs années, et de poursuivre les discussions avec d'anciens Membres comme la Guinée pour réduire le solde des arriérés de longue date. Le Comité a également décidé de recommander l'approbation des propositions de révision du barème des traitements et de la base des contributions au Fonds de prévoyance du personnel de la catégorie des services généraux, et des propositions de révision du barème des traitements du personnel des services organiques (FA-74/13 et FA-78/14 respectivement). La première proposition implique une augmentation de 1,9%, qui est déjà incluse dans le budget de l'année en cours. La deuxième proposition se fait selon le principe "ni gain, ni perte" et n'a aucune incidence financière. En ce qui concerne les locaux, le bail de l'OIC viendra à échéance le 31 mars 2017. Le Comité a convenu que le Secrétariat pourra entreprendre des recherches préliminaires sur les prix de l'immobilier dans le quartier, et éventuellement d'autres quartiers, et entamer des discussions initiales avec le propriétaire. Le Directeur exécutif fera rapport sur les résultats de cette recherche au Comité en septembre 2014.

50. Au cours des débats sur ce point, on a fait valoir que les arriérés pouvaient atteindre 50% du montant des cotisations, ce qui est considérable et préoccupant. Le Secrétariat devra faire rapport à la prochaine réunion sur l'évolution historique des arriérés et sur le

montant des intérêts perdus en raison desdits arriérés. Plusieurs Membres se sont félicités de la situation financière de l'OIC. L'Organisation fait plus avec moins de ressources, les contributions des Membres n'ont pas été augmentées et le Fonds de réserve sera reconstitué. L'OIC étant dans une bonne situation financière, il a été suggéré d'envisager de réduire les contributions.

51. Le Conseil a pris note de ce rapport. Sur la recommandation du Comité, le Conseil a décidé d'approuver les propositions de révision du barème des traitements et de la base des contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel de la catégorie des services généraux, figurant dans le document FA-74/13, et les propositions de révision du barème des traitements du personnel des services organiques, figurant dans le document FA-78/14. Enfin, le Conseil a décidé d'approuver le projet de budget administratif pour 2014/15, figurant dans le document FA-79/14[2].

Point 18.2 : Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2012/13 et rapport du vérificateur

52. Sur la recommandation du Comité, le Conseil a décidé d'approuver les comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2012/13 et le rapport du vérificateur, figurant dans le document FA-75/13.

53. Le Président du Comité a déclaré que le Comité avait recommandé que les comptes du Fonds spécial et le rapport du vérificateur pour l'exercice 2012/13, figurant dans le document FA-76/13, soient approuvés par les Membres exportateurs, et a noté que, comme il avait été décidé en septembre 2010, les comptes du Fonds de promotion (FA-77/14) n'ont pas été vérifiés mais ont été diffusés pour information. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a noté que les Membres exportateurs ont approuvé les comptes du Fonds spécial et le rapport du vérificateur pour l'exercice 2012/13, figurant dans le document FA-76/13, et ont pris note des comptes du Fonds de promotion, figurant dans le document FA-77/14.

Point 18.3 : Restructuration de l'OIC

54. Le Président du Comité a indiqué que l'un des aspects du mandat du Directeur exécutif, après son élection, avait été d'examiner la structure et le fonctionnement de l'OIC et de procéder aux changements nécessaires. Pendant les réunions de septembre 2012 et 2013, les Membres ont exprimé des préoccupations au sujet de certains services de l'OIC, en particulier les projets et les statistiques. Compte tenu des changements mis en œuvre depuis 2011 au sein du FCPB, les impératifs de financement comportent des critères de rentabilité économique et exigent du personnel ayant une connaissance approfondie des

[2] *Ultérieurement diffusé sous la cote ICC-112-14.*

sources du secteur privé et des partenariats public/privé. Des modifications ont été nécessaires au sein des statistiques pour faire face à un marché plus volatile et à un environnement économique qui exige différents ensembles de compétences pour fournir des projections d'offre/demande et assurer une coopération accrue avec le secteur privé, entre autres. Le Directeur exécutif a conclu à contrecœur que trois postes devaient être supprimés. Les postes ont été supprimés conformément aux règles et règlements de l'Organisation et les conseillers juridiques consultés par l'OIC ont approuvés les mesures prises. Des mesures disciplinaires avaient été engagées contre l'une des personnes concernées mais il s'agit d'une question séparée. Les trois personnes concernées ont fait appel à des avocats et envoyé des lettres aux Membres. Les conseillers juridiques ont appuyé les mesures prises par l'OIC et ont estimé que les chances de succès de ces trois personnes étaient minimes mais qu'une action en justice pourrait être longue. En attendant, le Directeur exécutif s'efforcera de réduire les frais juridiques au minimum. A l'avenir, il sera nécessaire de recruter des personnes avec des compétences et des expériences différentes. Le Comité a examiné la question en détail. Les Membres se sont inquiétés des coûts possibles d'une telle action en justice et de son impact sur les activités de l'OIC. Le Secrétariat a partagé ces préoccupations mais a souligné que l'OIC n'était pas responsable de cette situation et se bornait à réagir aux événements. Plusieurs délégués ont exprimé leur soutien au principe que le Directeur exécutif est le chef des services administratifs de l'OIC et que le contrôle de toutes les opérations quotidiennes lui a été délégué. Ils lui ont également exprimé leur soutien et leur confiance dans l'exercice de ses fonctions ainsi que dans l'examen continu et la restructuration des opérations.

55. Un soutien a été exprimé aux efforts déployés par le Directeur exécutif pour restructurer le Secrétariat, qui pourraient nécessiter des licenciements afin de rassembler une équipe dotée des compétences nécessaires pour fournir des services. Les Membres ont demandé au Secrétariat d'être aussi transparent que possible sur la restructuration et le recrutement de nouveaux fonctionnaires. Plusieurs délégués ont noté qu'il était tout à fait inapproprié pour les trois ex-fonctionnaires d'écrire aux Membres. Il s'agit d'une question administrative dont l'OIC et ses avocats doivent gérer la communication plutôt que les Membres ou le Comité, afin d'éviter toute interférence dans le processus judiciaire. Le Comité et tous les Membres devront être informés des négociations et des frais juridiques avant la prochaine session pour permettre aux Membres de donner leur avis. En ce qui concerne une suggestion que le Comité examine les rapports des deux parties, les Membres ont noté qu'ils ne pouvaient pas agir en tant que médiateurs.

56. Le Conseil a noté que les Membres ont fermement appuyé les efforts de restructuration du Directeur exécutif, que la restructuration devrait être basée sur un plan et qu'il devait y avoir transparence dans l'information des Membres à ce sujet. Il est

fortement souhaitable que cette affaire soit réglée à l'amiable. L'OIC fonctionne traditionnellement sur la base du consensus et cette option devrait être envisagée pour éviter toute future action en justice et économiser du temps et des ressources. Le Conseil a également noté que le Directeur exécutif avait décidé d'engager un dialogue constructif avec les trois personnes concernées. Tous les efforts seront déployés pour éviter d'aller au tribunal mais l'OIC devra être en mesure de se défendre si nécessaire. Dans le cas d'une action en justice ayant des incidences financières, le Comité et le Conseil devront être tenus informés.

Point 19 : Questions diverses

Sécheresse au Brésil

57. Le représentant de CABI a fait une présentation sur la sécheresse dans l'État de Minas Gérais (Brésil), dont le texte est disponible sur le site web de l'OIC (Présentation Sécheresse de Minas Gérais).

Point 20 : Prochaines réunions

58. Le Conseil a pris note du document WP-Council 243/14 dans lequel figurent les dates des réunions en 2014/15 et 2015/16, et a noté que sa prochaine session aurait lieu à Londres (Royaume-Uni) du 22 au 26 septembre 2014**.**